

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00423

TOURISME - CHATEAU DE FONTANES - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES «LA GRANGE»ET «CAVE VOUTEE»

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83 Nombre de pouvoirs : 17 Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain Gilles BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRENARD, M. Jean-Pierre BERGER. M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER. M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. M. DURAND. Gilles M. Jean-Luc DEGRAIX. Frédéric M. ESTABLE. FAURE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. M. Bernard Marc FAUVEL, Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY. M. Christian FAYOLLE. Mme Andonella FLECHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Luc Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Christian M. JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH. M. Bernard LAGET. M. Yves LECOCQ. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK. M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE. M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, Jean-Marc THELISSON. М.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171016-D20170042310-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20171219

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA. Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Henri BOUTHEON. Mme CHAROLLAIS-CHEYTION. Emmanuelle M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Diida OUCHAOUA, Fabienne PERRIN. Florent PIGEON. Mme Μ. M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX. M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

TOURISME - CHATEAU DE FONTANES - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES «LA GRANGE»ET «CAVE VOUTEE»

La salle « La Grange » est accessible au public depuis le 1^{er} juin 2007 et la salle la « Cave voûtée » depuis le 1^{er} octobre 2014. Ces espaces polyvalents accueillent différentes manifestations :

- séminaires, conférences, réunions ;
- expositions;
- spectacles culturels;
- manifestations privées, etc.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 04 février 2016, les tarifs de location ont été réactualisés. Il est proposé d'établir une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. En effet les réservations s'effectuent plus d'un an à l'avance, il s'avère donc nécessaire d'actualiser l'ensemble des tarifs.

Les tarifs comprennent les prestations suivantes :

- salle et espace extérieur ;
- mobiliers :
- matériel de sonorisation ;
- ménage.

Les personnes qui occupent une salle, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit, doivent obligatoirement signer un contrat de location et le règlement intérieur. La révision des tarifs entraîne la modification desdits documents.

Au regard de l'évolution de la demande, des forfaits horaires sont proposés. Ils permettent plus de souplesse en termes d'organisation et présentent une plus grande cohérence.

Suite à la demande de la clientèle, il est proposé de créer un nouveau tarif complémentaire à la location des salles, permettant d'utiliser un espace extérieur dédié dans le parc notamment pour l'organisation de cérémonie laïque. Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, contrairement aux autres tarifs, cette offre étant annexe à la location des salles.

Des ajustements sont également apportés au règlement intérieur afin d'adapter le fonctionnement des salles suites à des dysfonctionnements constatés : visite des salles après signature du contrat, sonorisation extérieure, interdiction de dormir dans les salles...

A titre d'information, ces espaces sont loués près de 60 fois par an et représentent un chiffre d'affaires de près de 25 000 € annuel.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>approuve les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018</u> et du 1^{er} janvier 2019 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le règlement intérieur applicable au 1^{er} janvier 2018 ;
- <u>les recettes correspondantes seront perçues au compte 752, destination FONTANES du budget Tourisme de l'exercice 2018.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

ANNEXE TARIFS LOCATION SALLE LA GRANGE

	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018 (délibération Conseil de communauté du 7 février 2017)			Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2019		
Période	Formule	Grand public	Association à but non lucratif	Formule	Grand public	Association à but non lucratif
Week-end (du vendredi au dimanche)				Forfait 60h	1 290 €	645 € ⁽¹⁾
	Vendredi 12h00 au dimanche 18h00	1 140 €	470 € ⁽¹⁾	Forfait 48h	1 075 €	535 € ⁽¹⁾
	Samedi 8h00 au dimanche 18h00	830€	335 € (1)	Forfait 36h	860 €	430 € ⁽¹⁾
	Samedi 8h00 au dimanche 09h00	470 €	235 € (1)	Forfait 24h (samedi ou dimanche)	645€	320 €(1)
	Samedi 14h00 au dimanche 09h00 ou journée de 8h00 à 22h00	420€	185 € (1)	Forfait 12h (samedi ou dimanche) (1)	430 € ⁽¹⁾	215 € ⁽¹⁾
O a mara ima dalar	Journée de 8h00 à 20h00	260€	135 €	Forfait 12h00	215 €	110 €
Semaine (du lundi au vendredi)	1/2 journée de 08h00 à 14h00 ou de 14h00 à 20h00	135€	60 €	Forfait 6h00	135 €	65 € ⁽²⁾
,	Soirée de 16h00 à 2h00	210 €	105 €			
	Forfait 4h maximum		40 € ⁽²⁾			
Saint-Sylvestre	Du 30 décembre 17h00 au 1er janvier 18h00	1 040 €	520 €	Forfait 48h	1 050 €	525 €
Jour férié en semaine	Journée de 8h00 à 22h00	420 €	210 €	Forfait 24h00	645€	320 €
	Soirée veille de jour férié de 14h00 à 9h00	520 €	260 €	Forfait 12h00	430 €	215 €

⁽¹⁾ Tarif applicable = du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre (2) Ménage non compris

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2018

Options payantes

Réservées aux entreprises, associations, scolaires et comités d'entreprise en semaine

- Forfait n°1 : Ménage complet = 90 €
- Forfait n° 2 : Rangement (tables et chaises) + forfait n°1 = 145 €
- Forfait n° 3 : Installation (tables et chaises) + forfait n°2 = 200 €

Tarif horaire si nettoyage supplémentaire nécessaire, enlèvement vaisselle ou mobilier en dehors des horaires prévus dans le contrat / visite supplémentaire avant l'évènement durée 1h maximum : 30 €

Montant du chèque de caution : 800 €

Montant retenu sur le chèque de caution en cas de non-respect des règles fixées par le règlement intérieur : 100 € par manquement

ANNEXE TARIFS LOCATION SALLE LA CAVE VOUTEE

	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018 (délibération Conseil de communauté du 7 février 2017)			Nouveaux tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2019		
Période	Formule	Grand public	Associations à but non lucratif Scolaires	Formule	Grand public	Associations à but non lucratif Scolaires
				Forfait 60h	460 €	230 € ⁽¹⁾
	Vendredi 12h00 au dimanche 18h00	310 €	155 € ⁽¹⁾	Forfait 48h	370 €	185 € ⁽¹⁾
Week-end (du vendredi au dimanche)	Samedi 8h00 au dimanche 18h00	210€	105 € ⁽¹⁾	Forfait 36h	345 €	170 € ⁽¹⁾
	Samedi 8h00 au dimanche 9h00	160 €	80 € (1) (2)	Forfait 24h (samedi ou dimanche)	230 €	115 € ⁽¹⁾
	Samedi 14h00 au dimanche 9h00 ou journée de 8h00 à 22h00	115€	55 € ^{(1) (2)}	Forfait 12h (samedi ou dimanche) (1)	115 € ⁽¹⁾	55 € ^{(1) (2)}
Saint- Sylvestre	Du 30 décembre 17h00 au 1 ^{er} janvier 18h00	310€	155 €	Forfait 48h	370 €	185€
Comoine	Journée 8h00 à 20h00	105€	50 € ⁽²⁾	Forfait 12h00	105 €	50 € ⁽²⁾
Semaine (du lundi au	½ journée 8h00 – 14h00 ou 14h00 –20h00	60 € ⁽²⁾	30 €(2)	Forfait 6h00	65 €	30 €(2)
vendredi)	Soirée 16h00 à 02h00	95 € ⁽²⁾	45 € ⁽²⁾			
lour fórió	Journée 8h00 à 22h00	140 €	70 € ⁽²⁾	Forfait 12h00	115 €	55 € ⁽²⁾
Jour férié en semaine	Soirée veille de jour férié 14h00 à 9h00	170€	85 € ⁽²⁾	Forfait 24h00	230 €	115€

⁽¹⁾ Tarif applicable = du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre (2) Ménage non compris

Une remise de 30 % est accordée sur le tarif de location de la salle «La Cave voûtée » aux personnes réservant le même jour la salle « La Grange » pour le même évènement.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2018

Options payantes

Réservées aux entreprises, associations, scolaires et comités d'entreprise en semaine

Forfait n°1 : ménage complet = 50 €

Forfait n°2 : rangement (tables et chaises) + ménage complet = 70 €

Forfait n°3 : installation (tables et chaises) + forfait n°2 : 85 €

Tarif horaire si nettoyage supplémentaire nécessaire, enlèvement vaisselle ou mobilier en dehors des horaires prévus dans le contrat / visite supplémentaire avant l'évènement durée 1h maximum : 30 €

Montant du chèque de caution : 800 €

Montant retenu sur le chèque de caution en cas de non-respect des règles fixées par le règlement intérieur : 100 € par manquement

ANNEXE TARIFS LOCATION ESPACE EXTERIEUR (une partie de l'ancien jardin à la française ou du verger)

	Tarifs applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2018			
Période	Formule	Grand public	Associations à but non lucratif / Scolaires	
Du lundi au dimanche	Forfait 12h00	100 €	50 €	

Montant retenu sur le chèque de caution en cas de non-respect des règles fixées par le règlement intérieur : 100 € par manquement